

## Parcours : Les formalités des actes simples successoraux

Niveau : Initiation

Durée : 0,36 jour(s) soit 2,5 heure(s)

### Public concerné

---

Toute personne débutant dans le notariat, ou ne justifiant pas de connaissance juridique particulière

### Compétences pédagogiques

---

À la fin de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Définir les termes en lien avec les formalités des actes simples de successions
- Réaliser efficacement les formalités postérieures

### Contenu

---

- **Quiz diagnostique**
- Partie 1 : Le procès-verbal de dépôt de testament
- Partie 2 : L'acte de notoriété
- Partie 3 : L'inventaire successoral
- Partie 4 : L'attestation immobilière
- Partie 5 : La déclaration de succession
- **Quiz Final**
- **Synthèse téléchargeable**

### Prérequis

---

- Aucun

### Modalités d'exécution

---

Formation e-learning

À la suite de votre inscription, vous recevrez un mail avec un lien pour vous connecter à votre espace pédagogique. Vous pouvez suivre vos modules au moment et au lieu de votre choix sur un ordinateur ou une

Page 1 sur 2

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

■ DELEGATION NATIONAL : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40– Fax : +33 1 53 40 45 41– Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

tablette.

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : E-Learning

Durée de la formation : 2H30

Exemples et cas pratiques illustrant la théorie ou quiz d'évaluation

## Modalités techniques

---

Plateforme d'apprentissage en ligne (360 Learning)

Connexion internet + sortie audio

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

### Évaluation des compétences :

À l'issue de chaque module, une auto-évaluation en ligne sera proposée au stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses compétences acquises et d'apprécier ses résultats.

Les résultats de l'évaluation seront remis confidentiellement à chaque stagiaire.

### Enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation:

#### **Évaluation à chaud à l'issue de la formation :**

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire.

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage sera remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation conformément aux dispositions de l'article L. 6353-1\* du Code du travail.